Modèle à adapter n° 05-A-MOD9 - CDG 53 – (octobre 2017)

**Délibération portant désignation**

**d’un coordonnateur*,***

*Vu le code général des collectivités territoriales*

*Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;*

*Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;*

*Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;*

*Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le………………*

*Sur le rapport du Maire,*

Après en avoir délibéré,

décide

**de désigner un coordonnateur d'enquête** chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

Le coordonnateur, s’il est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IHTS ou RIFSEEP).

Le coordonnateur, s’il est un élu local, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L.2123-18 du CGCT.

Fait à..........................................., le .........................................

**Le Maire**